



Délibération n° 2023 – II - 009

Création d'un emploi permanent de technicien pour la gestion du DPF et la maîtrise foncière

Le vingt-trois mars deux mille vingt-trois, à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabien Mulyk, Président du Symbhi.

Assistaient à la séance :

Structures membres	Nom du délégué titulaire	Qualité	Excusé / Présent / Pouvoir donné à
Le Département	Anne Gérin	Conseillère départementale du canton de Voiron	Présente (visio)
Le Département	Christophe Suszylo	Conseiller départemental du Moyen Grésivaudan	Excusé
Le Département	Cyrille Madinier	Conseiller départemental du Grand Lemp	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Anne-Sophie Olmos	Délégué titulaire	Représentée par C. Masnada (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Jean-Yves Porta	Délégué titulaire	Présent (visio)
Grenoble Alpes Métropole	Gilles Strappazzon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Philippe Lorimier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Gilles Duvert	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Le Grésivaudan	Valérie Pétex	Déléguée titulaire	Représentée par F. Bernigaud
Communauté de Communes de l'Oisans	Pierre Balme	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de l'Oisans	Bruno Aymoz	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de l'Oisans	Denis Delage	Délégué titulaire	-
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Albert Buisson	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Franck Doriol	Déléguée titulaire	Présent (visio)
Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère	Daniel Bernard	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Freddy Rey	Délégué titulaire	Pouvoir à JL. Soubeyroux
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Nadine Reux	Délégué titulaire	-
Communauté d'agglomération du Pays voironnais	Jean-Louis Soubeyroux	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes de la Matheysine	Fabien Mulyk	Délégué titulaire	Présent
Communauté de Communes de la Matheysine	Maryse Barthélémi	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes de la Matheysine	Patrick Laurens	Déléguée titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Christophe Drure	Délégué titulaire	Pouvoir à C. Didier
Communauté de Communes du Trièves	Marianne Baveux	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes du Trièves	Claude Girard	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Hubert Arnaud	Délégué titulaire	-
Communauté de communes du massif du Vercors	Gabriel Tatin	Délégué titulaire	Pouvoir au Président
Communauté de communes du massif du Vercors	Patrice Belle	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Philippe Charlety	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Alain Idelon	Délégué titulaire	Présent (visio)
Communauté de Communes Bièvre Est	Dominique Pallier	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Henri Bouchet	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Philippe Inard	Délégué titulaire	-
Communauté de Communes Royans Vercors	Hervé Gontier	Délégué titulaire	-



Autres personnes présentes :

GAM : Marie Breuil

Paierie départementale : Georges Deru, Payeur.

Services du SYMBHI : Jacques Henry, Directeur / Agathe Girin, Responsable UT Sud Grésivaudan / Cédric Rose, Responsable UT Voironnais / Bertrand Joly, Responsable UT Vercors / Sébastien Besson, UT Drac / Simon Nadeau, UT Grésivaudan / Damien Kuss, Directeur Pôle Ouvrages / Salomé Tessanne, UT Grésivaudan / Sylvain Gonin, responsable budgétaire / Marjorie Guillermo, responsable commande publique / Xavier Favrolt, chef de projet stratégique / Cécile Albano, Responsable administrative / Nadine Capellaro, assistante.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président expose aux membres du Comité syndical ce qui suit.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Toute évolution du tableau des emplois permanents de la collectivité doit en conséquence être soumise à l'approbation du comité syndical.

Le 7 novembre 2022, le comité syndical a approuvé la convention de transfert du Domaine public fluvial (DPF) Isère amont de l'Etat au SYMBHI. Ce transfert concerne le lit de l'Isère entre la limite avec le Département de la Savoie et Le pont de la Porte de France à Grenoble.

Le SYMBHI, personne publique propriétaire du domaine public fluvial, est chargé de son aménagement et de son exploitation (cf. art. L 2124-6 du CG3P). Les missions découlant de l'incorporation du DPF dans le périmètre d'activités du SYMBHI peuvent être subdivisées en 3 groupes :

- Gestion de la végétation et des encombrants avec établissement d'un plan de gestion de végétation, travaux de coupe d'arbres susceptibles d'être remobilisés par les écoulements, évacuation des embâcles, maîtrise de la végétation sur les bancs, évacuation des embâcles et encombrants ;
- Maitrise du profil en long et du gabarit cible comprenant le suivi bathymétrique du lit sur l'ensemble du linéaire transféré (y compris hors des plages de dépôt), la réalisation de modélisations hydrauliques, la réalisation de travaux de curage (dans les plages de dépôt ou en dehors en cas de nécessité), la valorisation des matériaux extraits du lit ;
- Gestion quotidienne et administrative avec gestion des autorisations d'occupation temporaire de baux de chasse et de pêche, gestion d'une base de données cartographique des occupations du DPF gestion des DT-DICT ; gestion des contentieux et infractions.

La gestion quotidienne et administrative du DPF demande un renfort de l'équipe du Pôle Ouvrages. Ce renfort est envisagé dans le cadre d'une stratégie de constitution d'une équipe dédiée à la thématique de « Maitrise du domaine » au sein du Pôle Ouvrages. Cette équipe sera l'interlocuteur SYMBHI pour l'ensemble des sollicitations externes liées aux occupations du domaine public

La charge de travail liée à la gestion quotidienne et administrative du DPF est estimée à 0,5 ETP. Des besoins à hauteur de 0,5 ETP ont également été identifiés pour le suivi et la coordination des procédures de de maîtrise foncière (SUP, DUP, acquisitions amiabiles) à mettre en place dans le cadre de l'autorisation réglementaire des systèmes d'endiguement. Ce mi-temps ne concerne pas la réalisation en propre des procédures foncières (mission déléguée à Isère Aménagement), mais le pilotage et la priorisation des dossiers ainsi que la gestion des interfaces entre le SYMBHI, Isère Aménagement et les différentes parties intéressées.

Pour remplir les missions décrites précédemment, il est ainsi proposé la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi recruté seront inscrits au budget.

Cet emploi pourra le cas échéant être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident à l'unanimité :

- d'approuver la création d'un emploi permanent à temps complet de technicien au sein du pôle ouvrages,
- d'approuver la modification correspondante de la liste des emplois permanents du SYMBHI selon tableau ci-annexé
- d'autoriser le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique.

Fait à Grenoble, le 24 mars 2023

Extrait certifié conforme,
Le Président
Fabien Mulyk

ANNEXE A LA DELIBERATION DU 23 MARS 2023 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

A compter du 1^{er} avril 2023, le tableau des emplois permanents de la collectivité (ou de l'établissement) est modifié comme suit :

Fonctions	Catégorie	Grade	Temps de travail
Directeur du SYMBHI	A+	Administrateur/ Ingénieur chef	35/35ème
Directeur adjoint du SYMBHI	A+	Ingénieur chef/Ingénieur principal	35/35ème
Responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur Principal	35/35ème
Adjoint au responsable du pôle système d'endiguement	A	Ingénieur/Ingénieur principal	35/35ème
Chargé d'exploitation	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Chargé de travaux	B	Technicien supérieur/technicien supérieur principal/technicien supérieur chef	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Chef d'équipe pour l'entretien et la surveillance des digues	C	Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe/ adjoint technique principal 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe/ adjoint technique principal 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe/ adjoint technique principal 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	35/35ème
Agent d'exploitation des digues	C	Adjoint technique 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe/ adjoint technique principal 1 ^{ère} ou 2 ^{ème} classe	35/35ème
Responsable du pôle administratif	A	Attaché/Attaché principal	35/35ème
Gestionnaire RH et moyens généraux	B	Rédacteur /réédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire budgétaire et comptable	B	Rédacteur /réédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire financier et comptable	B	Rédacteur /réédacteur principal	35/35ème
Assistante administrative	B	Rédacteur /réédacteur principal	35/35ème
Gestionnaire marchés	B	Rédacteur /réédacteur principal	17/35ème

Chef de projet PAPI Drac	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière DRAC	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Grésivaudan	A	Ingénieur/ Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission affluents du Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Romanche	A	Ingénieur / Ingénieur Principal	35/35ème
Technicien de rivière Drac	B	Technicien territorial	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Sud Grésivaudan	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Technicien de rivière territoire Sud Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Responsable de l'unité territoriale Fure Morge	A	Ingénieur /Ingénieur principal	35/35ème
Chargé de mission Prévention des inondations du Bassin versant Paladru Fure Morge Olon Roize	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de mission contrat de rivière Paladru Fure Morge Olon	A	Ingénieur	35/35ème
Gestionnaire administratif	C	Adjoint administratif principal 1ère classe/Adjoint administratif principal de 2e classe/ adjoint administratif	35/35ème
Responsable de l'Unité territoriale Vercors	A	Ingénieur / Ingénieur principal	35/35ème
Garde digues	C	Agent de maîtrise/agent de maîtrise principal	35/35ème
Technicien de rivière Grésivaudan	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chargé de mission GEMAPI sur les affluents de l'Oisans	A	Ingénieur	35/35ème
Technicien de rivière territoire de l'Oisans	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Gestionnaire des achats	A ou B	Attaché/Rédacteur/ Rédacteur principal	35/35ème
Technicien de rivière Voironnais Vercors	B	Technicien /technicien principal	35/35ème
Chef de projet PAPI romanche	A	Ingénieur	35/35ème
Chef de projet systèmes d'endiguement Grésivaudan	A	Ingénieur	35/35ème
Chargé de communication et de concertation	A	Attaché(e)/Attaché principal(e)	35/35ème
Technicien en charge de la gestion du DPF et de la maîtrise foncière	B	Technicien /technicien principal 1ère ou 2ème classe	35/35ème